

**DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES
NORD-OUEST**

**CONCOURS INTERNE et EXTERNE 2019
AGENT D'EXPLOITATION PRINCIPAL DES TPE**

**Épreuve n° 1 : Courts exercices de français et mathématiques
(1h30 – coefficient 1)**

1ère partie : français

N° d'inscription

Le candidat doit composer sur le présent sujet

**Ce document comporte 7 pages de format A4 y compris cette page
de garde**

Explication de texte

Le rapport sur le grand âge, remis jeudi à Agnès Buzyn, propose de financer les 175 mesures qu'il énonce par des économies sur les retraites et la santé. La ministre annonce des « choix » douloureux.

La mission sur le grand âge et l'autonomie devait accoucher de « mesures financières lourdes ». Elle a tenu en partie parole, ce jeudi, à l'occasion de la présentation du rapport qui conclut ses travaux sur la prise en charge de la dépendance. Même si l'effort proposé et les questions sur son financement suscitent le scepticisme côté syndical.

Le président du Haut Conseil du financement de la protection sociale, Dominique Libault, auteur du document de 228 pages remis à la ministre des Solidarités et de la Santé, propose de reconnaître la perte d'autonomie comme un « nouveau risque de protection sociale » au travers de 175 mesures. Leur montée en charge, couplée à la hausse du nombre des anciens, générerait une dépense publique supplémentaire de 6,2 milliards d'euros en 2024, et 9,2 milliards d'euros par an en 2030. Les principales mesures concernent la création de 80 000 postes dans les Ehpad d'ici à 2024, soit un taux d'encadrement porté de 0,63 à 0,76 poste pour un résident (les syndicats réclament un poste pour un résident), un plan de rénovation de ces établissements de 3 milliards d'euros, une enveloppe de 500 millions pour augmenter les salaires et les services des aides à domicile, ou encore une baisse de 300 euros par mois du reste à charge pour les personnes en Ehpad gagnant moins de 1 600 euros par mois.

L'enjeu est de taille. De « 9,1 % en 2015, la part des 75 ans et plus atteindra 14,6 % de la population française en 2040 », selon le rapport. Et on compterait 2 235 000 personnes en pertes d'autonomie en 2050, contre 1 265 000 en 2015. Relever ce défi « suppose un investissement financier (...) dont je mesure pleinement la difficulté dans le cadre des finances publiques actuelles de la France », précise d'emblée Dominique Libault, qui appelle à « redéployer des moyens » existants de la protection sociale. Le cadre est posé. Comme nous l'écrivions dès mercredi, la mission intègre, au lieu de les bousculer, des contraintes budgétaires en contradiction avec les moyens qu'elle prétend mobiliser. Il s'ensuit une tension qui éclate dans la partie consacrée au financement, qui doit reposer « sur la solidarité nationale » mais sans nouvelles recettes, explique le rapport.

Après avoir écarté l'idée d'une hausse de l'impôt sur les successions et celle d'une « journée de travail supplémentaire des salariés non rémunérée » (après la première « journée de solidarité » instituée en 2004), la mission prétend résoudre la quadrature du cercle grâce à un dispositif en deux temps. À partir de 2024, les dépenses seraient financées par le maintien d'un impôt en substitution de la CRDS, appelée à s'éteindre. Avant cela, on piocherait dans les excédents du régime général et le fonds de réserve des retraites. Reste un problème : il s'agira tout de même de dépenses supplémentaires par rapport aux « engagements européens de la France », relève le rapport. Lequel ne voit dès lors qu'une solution : « Assumer une stratégie de priorisation des dépenses liées à la perte d'autonomie par rapport aux autres dépenses sociales (retraite et santé notamment). »

En clair : le rapporteur propose de faire des économies sur les pensions et les soins. Au total, « l'effort demandé représenterait un redéploiement d'environ 1,1 % des dépenses de protection sociale », relativise-t-il. Peut-être. Mais c'est ici que le débat politique prend le relais. Jeudi, Agnès Buzyn, la ministre de la Santé, qui a proposé le 17 mars de reculer

l'âge de la retraite avant de se dédire, a attrapé la balle au bond. « Je ne vais pas faire de détour. Il nous faudra faire des choix. Plusieurs options sont ouvertes, vous les connaissez. Toutes ne nous permettront pas de concilier nos souhaits et nos contraintes collectives. » Une manière de rouvrir la porte sans le dire clairement à une réduction des droits à la retraite, alors que se discute en parallèle la réforme du système. Pour la CGT, qui milite pour l'intégration du « droit à l'autonomie dans la branche maladie de la Sécurité sociale » et non pour la création d'un nouveau risque ou branche, celui-ci ne peut être financé « à budget constant par un redéploiement des ressources déjà existantes ». D'autres recettes peuvent être mobilisées. « Si l'on arrêta d'exonérer les cotisations sociales patronales, on trouverait l'argent nécessaire », rappelle Christian Letellier, administrateur CGT de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (Cnav).

Sébastien Crépel - www.humanite.fr

Questions sur le texte (10 points)

Il sera tenu compte de la présentation, de l'orthographe, de la grammaire, de la syntaxe et du vocabulaire (1 point)

1) D'après le texte, pourquoi la perte d'autonomie est-elle de plus en plus fréquente? (1 point)

.....
.....
.....

2) D'après le texte, en quoi le fait qu'elle se développe est-il un problème ? (1,5 point)

.....
.....
.....

3) Citez les 3 principales mesures concernant les ehpad ? (1,5 point)

.....
.....
.....
.....

4) Quel est le choix final mis en avant par le rapport pour financer la perte d'autonomie ? (1,5 point)

.....
.....
.....
.....

5) Citez trois autres possibilités de financement évoquées dans le texte ? (1,5 point)

.....
.....
.....
.....

6) Dans le texte, que signifie l'expression « la quadrature du cercle » ? (1 point)

.....
.....
.....
.....

7) Dans l'expression « la mission intègre, au lieu de les bousculer, des contraintes budgétaires en contradiction avec les moyens qu'elle prétend mobiliser », à quel autre mot renvoie le mot « elle » ? (1 point)

.....
.....

Exercices de français (10 points)

Exercice 1 : 2,5 points

Dans le texte suivant se sont glissées cinq fautes. Entourez les et proposez la bonne orthographe. Vous ne pouvez faire que cinq propositions.

La plus grande partie des démarches administratives se font désormais sur internet. Un site a été créé dans le but d'aider les usagés à retrouver aisément les formalités à accomplir selon la démarche administrative souhaité. Ce site regroupe les démarches les plus courantes concernant les papiers officiels (carte d'identité, passeport), l'inscription sur les listes électorales, l'immatriculation d'un véhicule, le permis de conduire ou le dépôt d'une plainte.

Sont également présentes des informations plus spécifiques relatives aux armes, aux associations, aux volontariats, aux addictions, aux chiens dangereux ou à la déclaration d'une manifestation. Ainsi, particuliers, professionnels et associations peuvent trouver toutes les explications nécessaires à l'accomplissement de leurs démarches sur ce site.

Il donne accès également aux téléservices, aux formulaires Cerfa et aux coordonnées des points d'accueil numériques qui sont mit à disposition des usagers, partout en France, pour les aider à accomplir leurs démarches.

Exercice 2 : 2,5 points

Mettre au présent de l'indicatif les verbes suivants.

- 1- Tu (réclamer) :
- 2- Vous (s'accommoder) :
- 3- Il (rire) :
- 4- Nous (exiger) :
- 5- Je (rendre) :

Exercice 3 : 2,5 points

Complétez par « la », « là » ou « l'a ».

- 1- Le Secrétaire Général..... recruté par détachement.
- 2- prise de poste s'est correctement déroulée.
- 3- C'estque son bureau doit être.
- 4- C'est suite à dernière réunion qu'ilrecommandé à ses collègues.

Exercice 4 : 2,5 points

Dans les phrases suivantes, remplacez les par l'une des expressions suivantes : quelque, quelle que, quelques, quel que, quels que.

- 1-soit la rémunération, il acceptera le poste.
- 2- Il faut patienter semaines pour avoir les résultats.
- 3- fussent ses appréhensions et ses motifs de déception, il a eu le courage de prendre une décision difficile.
- 4- Suite au recours devant la Cour d'Appel, nous avons perdutrois mois dans l'instruction du dossier.
- 5-soit la raison de son désistement, nous devons faire avec.